

INFORMATION SUR CAMPAGNE MAILING EN COURS PAR ENERGIE MUTUELLE

Une information diffusée à l'initiative d'Énergie Mutuelle, a été envoyée par mailing aux retraités des IEG. Le mail en question a pour objet :

« Important : au 1er juillet, la gestion de votre contrat Santé évolue »

De plus, il nous a été signalé qu'Énergie Mutuelle a l'intention de proposer des webinaires à destination des retraités, afin de leur expliquer pourquoi il faudrait (selon eux) rester chez Énergie Mutuelle.

Leur argumentaire met en avant qu'ils ont un nouveau partenaire « SIMAX » à compter du 1^{er} juillet et qu'il est dans votre intérêt de poursuivre avec ce dernier, car cela vous « garantit une continuité de service ainsi qu'une gestion optimale de vos remboursements et de votre tiers payant. »

La FNME-CGT, dénonce cette manière de procéder et vous invite à vous opposer à la démarche d'Énergie Mutuelle.

Nous vous rappelons que seule l'offre :

- Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités (CSMR) de Solimut, Correspond au contrat CCAS sur mesure, avec des garanties spécifiques et des services dédiés aux agents IEG et leur famille.

Pour celles et ceux qui ne seraient pas encore passés chez Solimut :

- Si vous souhaitez adhérer au contrat CSMR et profiter de ses avantages, mais que vous êtes déjà garantis par une autre surcomplémentaire santé, vous avez la possibilité de résilier votre contrat en cours moyennant le respect du délai de préavis fixé.

Le préavis est de 2 mois en général, mais cette information est à vérifier dans la Notice d'Information de votre contrat.

Pour plus d'informations consultez le site de la CCAS :

[La surcomplémentaire santé CSMR dédiée aux retraités des IEG](#)

Ou appelez Solimut au 01 84 980 980